Warzé, ancien sous-officier d'infanterie, âgé de 25 ans, depuis deux ans et demi au service de M. Valette, accusé d'être affilié à une bande organisée de dangereux malfaiteurs.

Warzé avait pendant longtemps donné toute satisfaction à ses chefs ; il n'y avait guère que quatre mois qu'il donnait naissance à divers soupçons ; depuis huit jours il avait donné sa démission, et quand on voulut l'arrêter, l'on apprit qu'il venait de partir pour Bruxelles.

Les premiers doutes

Ce qui avait donné lieu aux premiers doutes sur le dévouement de Warzé, c'est que depuis quelque temps les rafles dont il avait été chargé dans un bar : « A la Mandoline », situé au coin de la rue Secrétan et du boulevard de la Villette, avaient eu pour résultat un insuccès complet.

Puis on apprit que Warzé avait pour maîtresse une fille soumise, Camille Auget, connue sous le sobriquet de «Lilas», et qui était une amie du «Grand Louis», le meurtrier de l'agent Moulis, assassiné place Clichy.

Pourtant, Warzé était marié depuis juillet 1909 ; et lui, qui est plutôt laid et peu sympathique, avait épousé une jolie brunette, avec qui il habitait 55, rue Secrétan, et qui tomba malade en apprenant les accusations portées contre son mari.

« Cricri » ou « Nick-Carter »

Et comme dans toutes les histoires, même les plus tragiques, il y a toujours une note gaie, Warzé avait été chargé plusieurs fois d'opérer sa propre arrestation. En effet, il était connu dans le monde des apaches sous le sobriquet de «Cricri» et aussi de «Nick Carter». Or, ce dernier, pseudonyme avait été signalé à la sûreté, qui avait chargé Warzé de rechercher le fameux malfaiteur.

Gaston Warzé était donc parti le 10 avril pour Bruxelles, en compagnie de sa maîtresse «Lilas» : mais après moins d'une semaine, cette dernière, lasse d'être brutalisée par son amant, et constatant que ce dernier avait dépensé ses économies, revint à Paris, où on l'arrêta.

Or, dès le lendemain, l'agent de la sûreté revenait à Paris, lui aussi, et, le 19 avril, se constituait prisonnier au palais de justice.

Naturellement, Warzé protesta avec la plus grande énergie contre les accusations dont on l'accablait et jura de confondre ses accusateurs.

Un complice mangea le morceau

Mais un certain Henri Jacquin, accusé d'avoir cambriolé la bijouterie Porta et Bozato, 70, galerie Vivienne, dans la nuit du 2 au 3 avril dernier, prétendit que Warzé avait participé à ce cambriolage. Tandis que Jacquin opérait en compagnie d'un nommé François, l'agent de la sûreté, qui avait indiqué le « coup à faire », faisait le guet au dehors. Déchaussés, Jacquin et François avaient pu pénétrer dans la boutique et avaient dérobé un lot de sacs en argent et des bijoux d'une valeur de quinze mille francs. Vers cinq heures du matin, Warzé avait, comme c'était convenu, donné le signal de la fuite en fredonnant une chanson montmartroise.

Jacquin accusait également Warzé d'avoir trempé dans le cambriolage de l'église d'Esquennoy (Oise), commis au mois de mars dernier. Il déclara avoir remis à son complice, qui les lui paya quinze francs, une chasuble et un ciboire.

D'après Jacquin, enfin, l'agent faisait partie d'une bande tenant ses assises dans un bar du faubourg Montmartre. Jacquin laissa même entendre que Warzé avait bien pu commettre des crimes ; c'est qu'en effet, le soir du cambriolage du passage Vivienne, Warzé remit à ses complices, pour le cas où le bijoutier coucherait dans son arrière-boutique, un flacon de chloroforme et un paquet d'ouate.

Quatre accusés

C'est dans ces conditions que Warzé et Jacquin comparaissent aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Bertulus. Le premier est défendu par Me Charpentier, et le second par Me Marcel Caen. En même temps qu'eux comparaissent, accusés de complicité de vol de titres au préjudice d'un M. Lambret, un certain Tramont, ouvrier plombier, qu'assiste Me Bigeard, et un nommé Henri, pour qui plaidera Me Lucien Leduc.

M. l'avocat général Matter occupe le siège du ministère public.

Ajoutons que Lilas a bénéficié d'un non-lieu.

LES DÉBATS

Paris, 26 décembre. — A l'appel de son nom Warzé, nullement intimidé, répond d'une voix ferme. Il regarde d'un air insolent la salle, l'espace et ses co-accusés qui seront tout à l'heure ses accusateurs. Ceux-ci ne présentent rien de particulier dans leur aspect ou leur attitude, ce sont de vulgaires cambrioleurs, qui ne doivent « leur succès » qu'à la protection de Warzé qui les protégeait contre toutes les filatures.

La lecture de l'acte d'accusation, pourtant précis et inexorables, ne semble pas troubler le policier cambrioleur pas même lorsqu'il est accusé d'avoir volé pour subvenir aux besoins d'une fille publique, la fille Lilas, dont il était devenu l'amant.

Comment Varzé connut Lilas

Dès l'interrogatoire d'identité qui a lieu avant l'interrogatoire sur le fond, Warzé fait une déclaration :

— La seule chose qu'on puisse me reprocher, c'est mon amour pour Lilas, mais quant à m'accuser de vol ! Ah, non !

Warzé esquisse un sourire de dédain.

LE PRESIDENT. — Comment êtes-vous devenu l'amant de cette femme ?

WARZE. — M. le président, vous savez bien, mieux que personne, que nous sommes obligés de fréquenter les milieux de bandits.

Et le policier regarde avec mépris ses co-accusés.

LE PRESIDENT. — Mais quand vous avez connu cette femme elle ne vivait pas seule ?

WARZE. — Mais si.

LE PRESIDENT. — La corporation des souteneurs parisiens, vous le savez, n'admet pas qu'une femme exerce son métier sans être souteneur.

WARZE. — Elle était seule.

LE PRESIDENT. — Je suis gentil. J'essaye d'excuser votre conduite par l'affolement amoureux.

WARZE. — Ce n'est pas par intérêt que j'ai fréquenté cette femme. Je me suis laissé entraîner. C'est le seul reproche qu'on puisse me faire. Je ne suis pas un voleur. J'ai trop d'honneur pour descendre à ça.

LE PRESIDENT. — J'aurais voulu que vous racontiez le petit roman qui précéda votre liaison.

WARZE. — J'ai connu cette femme dans mon service en l'arrêtant pour prostitution. Ce n'était pas de sa faute si elle était dans cet état là et j'ai pensé qu'elle redeviendrait honnête.

LE PRESIDENT. — Et votre femme légitime, vous n'y pensiez pas ?

WARZE. — J'ai eu des torts, je le regrette, mais je ne suis pas un voleur.

L'interrogatoire général

Le président Bertulus reprend l'interrogatoire sur le fond. Tromçon, le premier interrogé, nie tout. Bien qu'on ait trouvé chez lui une pince monseigneur, une chasuble, des cordes, des bourses en argent, bien qu'il ait été accusé formellement par Jacquin, il nie avec acharnement. C'est d'après lui Jacquin qui a déposé chez lui tous ces objets.

Jacquin, le principal accusateur de Warzé, avoue tout.

La confession d'un malfaiteur repentant

— J'avais fait, pour mon malheur, faubourg Montmartre, la connaissance de Camille Oger. Je n'avais pas la connaissance profonde de la vie. Je fus entraîné par une véritable abberration mentale. J'ai roulé dans l'abîme.

C'est Tromçon qui nous a proposé d'aller chez Porta. « Il y a bon à faire » nous a-t-il dit et j'y suis allé. Je suis rentré à l'aide d'une fausse clé. Pour faire le coup, Warzé m'avait donné du chloroforme et, pendant l'opération, il faisait les cent pas devant la maison.

Si je raconte les faits comme ça, ce n'est pas par cynisme, mais parce que je veux laisser mon cœur s'épancher.

Je suis arrivé à une fenêtre en passant sur une corniche, il fallait vraiment que je sois fou.

Warzé, pour me faire revenir, m'a sifflé une chanson de Montmartre, signal convenu.

Je suis revenu auprès de lui et lui ai remis les objets volés. Le soir, il m'a donné 240 francs, une part du vol.

La veille j'étais allé avec lui reconnaître les lieux.

LE PRESIDENT. — A quelle heure ?

JACQUIN. — A dix heures du soir.

LE PRESIDENT. — Vous portez là des accusations graves contre un homme à qui l'on n'a jamais rien eu à reprocher.

JACQUIN. — C'est en quelque sorte un sentiment d'honneur qui me fait dire tout. Je ne suis pas un halluciné : Warzé était avec moi. C'est bien lui qui m'a donné de l'argent pour aller à Esquennoy, cambrioler l'Eglise. C'est lui qui a essayé la chasuble et qui a vendu le ciboire.

LE PRESIDENT. — Comment avez-vous connu Warzé ?

JACQUIN. — Alors que j'étais honnête, j'avais eu l'idée d'aller faire la bombe à Montmartre. J'ai rencontré Lilas, c'était mon premier amour, je ne connaissais rien de la femme. J'ai quitté petit à petit ma famille et peu à peu je me suis gangrené.

La fille Oger m'a dit un jour d'un air de bravade et en me montrant Warzé :

— C'est mon amant et il est de la Sûreté.

Peu à peu je pénétrai dans leur intimité. Je voyais souvent Warzé. Enfin on ne nous vit plus l'un sans l'autre.

LE PRESIDENT. — Lilas vous partageait ses faveurs à l'un et à l'autre.

JACQUIN. — Elle était à tout le monde. On faisait ménage à trois et même à quatre.

LE PRESIDENT. — Aviez-vous commis des vols déjà ?

JACQUIN. — Non, mais Warzé est venu m'en parler peu à peu.

(Voir la suite en dernière heure).

Notre Almanach 1912

Prix : 0 fr. 40 - France : 0 fr. 55

DANS LA REGION

Les Funérailles d'Henri Sandras

Caudry ouvrier, dans un hommage imposant, exprime sa reconnaissance à celui qui fut son organisateur et son défenseur

(De notre envoyé spécial)

Caudry, 26 décembre. — Les militants naissent et s'en vont vite. Telle est la phrase mélancolique qui frappe la première mon oreille quand je descends dans la petite gare tout emplie d'un mouvement inaccoutumé de voyageurs. Et ce sera l'impression de toute cette froide et pluvieuse journée de deuil ; celle que s'attacheront à donner les camarades du disparu, ses compagnons de lutte qui furent les témoins de sa vaillance et de ses efforts ; celle qui se dégagera tout à l'heure inoubliable de l'imposant cortège qui accompagnera le regretté Sandras à sa tombe ouverte trop tôt. Tout attestera que c'est un militant qui s'en va, un lutteur qui tombe en plein combat, miné par le prodigieux et épuisant labeur que demande l'organisation ouvrière à ceux qui s'y vouent.

Caudry a repris aujourd'hui la funèbre décoration qu'il avait revêtue déjà, il y a près de deux ans quand il pleurait Fiévet, un de ses autres enfants, mort comme aujourd'hui Sandras d'avoir aimé ses frères de travail et de leur avoir sacrifié chaque jour, un peu de sa santé, un peu de sa vie.

A LA MAIRIE

C'est dans le grand vestibule de l'Hôtel de Ville, tendu de draperies noires et transformé en chapelle ardente que le cercueil de Sandras a été placé. Sur la bière simple, recouverte du drap rouge de la Libre-Pensée, a été posée l'écharpe de maire du défunt. Près du cercueil, à côté de Mme Sandras et de ses quatre enfants qu'étreint une douleur que partage l'assistance, le citoyen Plet, premier adjoint, les membres du Conseil municipal reçoivent les condoléances de toute la population de Caudry, de toutes les personnalités politiques du Cambrésis venues pour rendre un dernier hommage au regretté disparu. Le défilé commence à dix heures et se termine à onze heures et demie. Le cercueil est descendu au bas du péristyle de la mairie. Sur la place noire de monde où la foule innombrable et recueillie des assistants a peine à se tenir, les têtes se découvrent. Dans un silence impressionnant, le citoyen Plet prend le premier la parole au nom de la municipalité.

Discours de Plet

Citoyennes, Citoyens,

Pour la seconde fois en moins de vingt mois, j'ai la pénible mission de venir, au nom des travailleurs caudrésiens, apporter au bord de cette tombe, hélas si prématurément ouverte, l'adieu suprême à notre meilleur camarade, à celui qui fut estimé et respecté de tous, à celui qui depuis plus de vingt ans, luttait à nos côtés sans un moment de dépit pour une cause sacrée, celle de la défense de la classe ouvrière que nous aimons par dessus tout, et que nous voulons voir toujours plus forte et moins opprimée.

Né le 13 mai 1866, d'une famille d'honnêtes travailleurs, Sandras, alors qu'il fréquentait l'école primaire, se fit remarquer de ses maîtres dès sa plus tendre jeunesse, par son intelligence remarquable.

Rentré du service militaire vers la fin de l'année 1890, alors que venait d'être fondé le syndicat des ouvriers tullistes en dentelles, notre camarade s'y fit inscrire et devint dès ce moment un défenseur acharné à la cause syndicaliste.

Zélé et ardent, possédant une grande facilité d'élocution, ses argumentations serrées autant que spirituelles, ses interventions énergiques, courageuses et justes, en faveur de ses camarades de travail le mirent tout de suite en relief, aussi devint-il l'orateur écouté dans les assemblées générales du syndicat. Ces brillantes qualités lui valurent la confiance et l'estime de ses camarades qui, pendant dix-neuf années consécutives, lui renouvelèrent son mandat d'administrateur du syndicat. Pendant seize ans il occupa le poste de secrétaire-adjoint de cette importante organisation ouvrière.

En même temps que syndicaliste, Sandras, était un mutualiste convaincu, il appartenait à la Société de Secours Mutuels l' « Union des Ouvriers Tullistes » de Caudry depuis plus de quinze ans.

Là aussi, par son esprit avisé, par ses bons conseils, il sut mériter l'estime de tous ceux qui l'approchaient. Aussi ne comptait-il que des amis dans cette société de solidarité ouvrière où sa disparition prématurée laissera un grand vide, bien difficile à combler.

Lors des élections municipales de 1892, notre ami fut élu conseiller municipal. Ici, je ne puis m'empêcher d'évoquer un souvenir poignant autant que douloureux. Pour la première fois, le Parti socialiste entrait en lutte et les bourgeois n'en revenaient pas de cette audace de la classe ouvrière qui osait affronter le corps électoral.

Malgré cela, la liste socialiste triompha. Cette marque d'indépendance des électeurs notre camarade devait la payer chèrement. Les patrons d'alors ne pouvant admettre, une telle témérité de la part d'un salarié, le mirent brutalement à la porte des ateliers avec sept de ses collègues, le privant lui et sa famille des moyens d'existence. De plus, il fut impitoyablement boycotté auprès des autres fabricants, voué sans pitié à la misère la plus atroce, à la faim. Ah ! certes, ces moments douloureux, je les ressens comme au premier jour, malgré cela, expliquer une telle situation serait possible. Je renonce à retracer ces années de privations et de misère effroyable, pendant lesquelles nos camarades et particulièrement notre ami Sandras, n'eurent pas le nécessaire à se mettre sous la dent. Je ne puis réprimer un pelle qu'au cours de ces années terribles, notre camarade, alors père de trois petits enfants, ayant à accomplir une période d'instruction militaire de 28 jours, dût recourir à l'obligeance de ses camarades dévoués pour obtenir l'argent nécessaire pour prendre le train. Il laissa chez lui n'ayant même plus de quoi acheter le lait indispensable pour le plus jeune enfant au berceau.

Malgré cela, le camarade Sandras ne se découragea pas, au contraire. Profondément pénétré de la cause noble et juste qu'il poursuivait, il continua à sacrifier tous ses loisirs à éduquer les compagnons de travail pour leur faire comprendre la nécessité de s'organiser.

Ces efforts persévérants, cette action de tous les jours, portèrent leurs fruits. Lorsqu'en 1898 les fabricants de tulles décidèrent, au nombre de 82 la fermeture des ateliers, ce lock-out formidable qui eut un si grand retentissement dans tout le Nord de la France, et qui dura treize longues semaines, ils trouvèrent devant eux des ouvriers solidement organisés par les Fiévet et les Sandras. Aussi ce conflit se termina-t-il par une brillante victoire ouvrière.

En mai 1900, la liste socialiste élue toute entière, les collègues de Sandras voulant récompenser une vie toute de labeur et de dévouement à la cause des humbles et des déshérités, le choisirent comme premier adjoint au maire de la Ville de Caudry, fonction qu'il occupa jusqu'au mois de juin 1910.

Il remplit entre temps de 1902 à 1908, avec zèle et intelligence, les délicates fonctions de conseiller prud'homme. Nous pouvons dire qu'il ne compta que des amis sincères, sincères et dévoués parmi ses collaborateurs.

Après la mort de notre regretté camarade Fiévet, ses collègues du Conseil municipal portèrent tout naturellement leur choix sur le citoyen Sandras qui fut élu maire de la ville de Caudry à l'unanimité.

Administrateur vigilant et éclairé, il remplit cet important mandat jusqu'en ces derniers temps avec sagesse et dévouement, apportant un soin méticuleux aux affaires administratives, voulant surtout éviter de surcharger les contribuables.

Comme président du Bureau de bienfaisance, il se montra également des plus nobles qualités.

Son cœur de prolétaire, si sensible aux misères et aux infortunes, s'ouvrait tout entier lorsqu'il s'agissait de soulager les déshérités de la vie.

Mon cher Sandras,

Ta mort si prématurée a eu dans nos cœurs un douloureux retentissement. Mais nos regrets sont atténués. La cause si noble, à laquelle tu consacras toute ton existence, tout ton être, rallie chaque jour de nouveaux adeptes. Le socialisme, le syndicalisme grandissent en puissance et cette montée incessante des classes laborieuses vers les moyens de leur émancipation nous fait en bien augurer de l'avenir.

Va, mon vieux camarade, dans nos luttes futures, nous ne t'oublierons jamais, nous associerons toujours ton souvenir aussi bien dans nos succès que dans nos revers.

La classe ouvrière ne t'oubliera pas non plus. Elle sait quelle dette de reconnaissance elle a contracté envers toi ; elle sait que cette classe ouvrière tu la voulais toujours plus grande, toujours plus éduquée, pour accomplir dans la paix, sa mission historique, son évolution vers une société d'amour, de justice et de fraternité.

En ces pénibles circonstances, nous adressons à la famille de notre camarade Sandras et à ses nombreux amis, nos plus vifs et plus sincères sentiments de condoléances attristées.

Puisse le tribut de sympathie que leur apporte cette foule immense, être, si possible, un adoucissement à leur douleur.

Mon cher Camarade Sandras,

Au nom du Conseil Municipal, au nom des Syndicats ouvriers, au nom des mutualistes et en mon nom personnel, je t'adresse un dernier et suprême adieu.

Dors en paix, cher et bon camarade, la bonne amitié qui nous unissait nous la reporterons sur les jeunes têtes si chères à ton cœur.

Camarade Sandras,

Adieu !

Le citoyen Durre

Le citoyen DURRE, ancien député de Valenciennes, adresse à Sandras l'adieu de la Fédération socialiste du Nord.

Durre, après avoir rappelé la vie de pur désintéressement politique de Sandras, termine ainsi :

« Mon cher Sandras, ta vie trop courte, hélas ! fut bien remplie : repose en paix ; la classe ouvrière se montrera reconnaissante en restant fidèle à ton souvenir et en suivant l'exemple de ta vie.

» La douleur de ta famille est immense. Nous savons que rien ne pourra l'atténuer. Puissent cependant les nombreuses marques d'estime et de sympathie que tu méritas si bien et qui se manifestent aujourd'hui lui apporter un réconfort.

» Au nom de tes amis de la Fédération du Nord, Sandras, une dernière fois : adieu ! »

Le citoyen Beauvillain

Le citoyen BEAUVILLAIN adresse à Sandras l'adieu de la section socialiste de Caudry et de la société de libre-pensée «Justice et Vérité».

Beauvillain, après avoir rappelé la belle carrière du socialiste et du libre-penseur qu'était Sandras, ajoute :

N'est-ce pas, hélas, en travaillant à cette œuvre d'éducation et d'organisation que notre regretté Sandras a contracté ce mal cruel qui l'emporte aujourd'hui si prématurément après l'avoir atrocement fait souffrir.

Socialiste convaincu, il fut aussi un mutualiste dans toute la force du terme ; il considérait les religions comme les vestiges du passé, condamnées à mourir dans ce siècle de progrès à outrance. Il mena pour la vulgarisation du matérialisme une propagande active qui fait qu'à l'heure présente, il disparaît laissant vacante la présidence de la société de libre-pensée qui aujourd'hui est une des plus puissantes du département du Nord.

Citoyen Sandras, tu pars avant que l'œuvre de rénovation sociale ne soit terminée ; mais dors en paix, la multitude a écouté et compris tes enseignements, et le jour est prochain où la classe ouvrière pour laquelle tu as sacrifié beaucoup de ta vie, enfin consciente de son droit et de sa force, achèvera l'œuvre d'affranchissement intégral par le socialisme.

En ces pénibles et douloureuses circonstances au nom de tous les socialistes et libre-penseurs de Caudry et environs, j'adresse à sa veuve éplorée à ses chers enfants l'expression de nos plus sincères condoléances.

Cher citoyen Sandras, je t'adresse un dernier et suprême adieu.

M. BINGEVAL, directeur d'école à Caudry, exprime ensuite, en termes émus, les regrets profonds que la disparition prématurée d'Henri Sandras va laisser dans le corps enseignant, où son attachement à l'école laïque lui avait fait des amis reconnaissants.

Le citoyen DEGREMONT, au nom des socialistes du Cateau, adresse un adieu ému au vaillant lutteur Sandras.

M. Pierre-Jean PASCAL, préposé en chef des contributions indirectes, dans une improvisation vibrante, apporte les regrets de tous les fonctionnaires en communion d'idées philosophiques avec le citoyen Henri Sandras.

Le citoyen Eugène FIEVET, fils de notre ami regretté, adresse ensuite à l'ancien collaborateur de son père l'adieu de la Jeunesse socialiste de Caudry.

Citoyennes, citoyens,

C'est au nom de la Jeunesse Socialiste de Caudry que je viens adresser au citoyen Sandras le suprême adieu.

Nous n'oublierons jamais qu'il fut un des premiers organisateurs du Parti Socialiste, un des pionniers de l'organisation ouvrière à Caudry.

Jusqu'à ses derniers moments, il a lutté pour la cause qu'il défend depuis plus de vingt-cinq ans. Il lui a sacrifié sa tranquillité, son repos, le bonheur des siens, sa santé et sa vie.

Pour notre groupe d'éducation sociale, le citoyen Sandras est un professeur d'énergie, un véritable apôtre des idées socialistes. Son souvenir restera gravé dans tous nos cœurs. Toujours nous nous rappellerons les leçons de celui que nous pleurons aujourd'hui. Et nous prouverons notre éternelle reconnaissance en luttant pour le triomphe des idées auxquelles il a consacré toute sa vie.

Citoyen Sandras, dormez en paix, votre œuvre vous survivra. Au nom de la Jeunesse Socialiste de Caudry, je vous dis adieu.

LE CORTÈGE

Les discours sont terminés. Les représentants de toutes les organisations qui s'attachent à l'émancipation du prolétariat ont adressé le suprême et dernier hommage à celui dont toute la vie fut un noble exemple de courage. Le cortège se forme, chaque délégation précédée d'une couronne.

En tête vient, derrière son drapeau, le groupe de la libre-pensée «Justice et Vérité». Puis la section socialiste, les sociétés de gymnastique de Caudry, les enfants des écoles, le Syndicat des tullistes, le Syndicat des brodeurs, la Fédération des Syndicats ouvriers, le Syndicat des débitants, la Fédération colombophile de Caudry, le Syndicat des chauffeurs et conducteurs, la Coopérative «La Caudrésienne», les chefs de services et employés de la ville, les Conscrits de 1886, les membres du bureau de bienfaisance, la compagnie de sapeurs-pompiers, etc., etc.

Derrière ce cortège immense, une assistance nombreuse, de plus de six mille personnes, parmi laquelle de nombreuses notabilités politiques de la région :

Bexant, secrétaire général du Syndicat des mineurs d'Anzin ; Campener, conseiller général de Carnières ; Vandorme, conseiller d'arrondissement de Lille ; Durre, ancien député ; Derieux, conseiller d'arrondissement de Carnières ; Fernand Beauvillain ; Paul Afchain, Ernest Couteaux, géomètre départemental ; Levêque, maire de Maretz ; Tamboise, maire de Montigny ; Gabet, adjoint au maire de Ligny ; Ducornet, conseiller municipal de Maretz ; Masson, conseiller municipal de Saulzoir ; Raymond Couteau, avocat à Caudry ; Camille Mortier, maire de Saint-Souplet ; Wattremez, de Beauvois ; Jules Meru, maire de Bethencourt ; Gibot, secrétaire de la section socialiste de Villers-Outréau ; Petriaux, maire de Bévillers ; Jules Waxin, juge de paix de Clary ; Bricout, greffier de la justice de paix de Clary ; Tabuteau, juge de paix de Carnières ; Lepape, maire de Fontaine-au-Pire ; Pray, maire de Beauvois ; Dhaussy Jules ; Legrand Gervais, de Beauvois ; Corbier, Dromby, de Caudry, etc.

Le corbillard suit, entouré des citoyens : Delory, député du Nord ; Maurice Monier, président du Conseil d'arrondissement de Douai, rédacteur en chef du « Réveil du Nord » ; Ernest Plée, conseiller général de Clary ; docteur Hénaut, Henri Durre, conseiller général, ancien député ; Waxin, juge de paix de Clary ; Dégremont, industriel au Cateau ; Pray, maire de Beauvois ; Pecqueux, maire de Reumont ; Lepape, conseiller d'arrondissement de Carnières ; Campener, conseiller général, maire d'Avesnes-lez-Aubert, qui tiennent les cordons du poêle.

Le deuil est conduit par les trois fils du citoyen Henri Sandras.

Sur tout le parcours du cortège, malgré la pluie, une foule énorme stationne, recueillie, émue, apportant à l'administrateur regretté de la ville de Caudry le dernier hommage de la Cité.

Au Cimetière

Le cortège pénètre lentement jusqu'au caveau, où va être déposé le corps du citoyen Sandras.

Cette inhumation n'est que provisoire.

L'administration municipale de Caudry, dans une louable et délicate pensée, n'a pas voulu que Sandras et Fiévet, qui avaient été unis pendant toute leur vie de militants dans une étroite collaboration, fussent éloignés par la mort. Elle a choisi pour Sandras une sépulture voisine du monument de Fiévet, et c'est là qu'il viendra prochainement reposer.

Les deux frères d'armes qui ont si durement bataillé pendant toute leur vie pour les prolétaires du Cambrésis, dormiront du dernier sommeil l'un près de l'autre, et Caudry, qui a si souvent uni leurs deux noms dans une même pensée, pourra continuer à les associer par delà la tombe dans un même souvenir reconnaissant.

A DOUAI

Un vieillard mort de froid

Bien que la température paraisse douce et clémente, pour la saison, l'hiver fait pourtant des victimes.

Hier soir, François Taillandier, 69 ans, plafonneur, né à Cuincy, demeurant 12, rue Saint-Julien, qui n'avait pas été vu de la journée, a été trouvé mort dans son lit.

Le décès est dû à une congestion causée par le froid.

A COMINES

Une chute de dix mètres

UN CHARPENTIER TOMBE D'UN ECHAFAUDAGE ET SE BROIE SUR LE SOL

Un terrible accident est survenu hier à Comines (Belgique). Un ouvrier charpentier, Jérôme Verhellen, 37 ans, occupé à la construction de l'église, travaillait sur un échafaudage haut de dix mètres.

Tout à coup une planche bascula et l'infortuné ouvrier précipité dans le vide, vint s'écraser sur le sol.

Son cadavre fut transporté à son domicile route d'Houthem, à l'estaminet du « Coq anglais ».

L'infortuné laisse une veuve et trois enfants.

A GRAVELINES

UN MORT VIVANT

Voici quelque temps décédait à Gravelines, après une longue maladie, un sieur Victor Marquis, qui avait été marié quatre fois et avait des enfants des trois premiers lits.

A l'état civil on inscrivit son décès, et comme l'héritage du défunt présentait de multiples complications, on requit M. Horace Vermettre, greffier de la mairie, pour apposer les scellés.

Celui-ci, avec la gravité qu'il sied en pareille circonstance, était en train d'accomplir cette opération délicate lorsque tout à coup le mort se dressant dans son linceul et en termes fort peu solennels demanda au greffier « ce qu'il f... dans sa chambre... ! »

On juge de la stupéfaction de M. Vermettre !... Le mort vivait encore !! Et sans cérémonie il mit à la porte le greffier et ses scellés.

Mais le fonctionnaire de la mairie a fini par avoir le dernier mot... ! Il est retourné avant-hier chez Marquis et il a pu opérer tranquillement.

Le pauvre Marquis était, pour cette fois, mort pour de bon !!

A ARTRES

Un ouvrier asphixié à la fabrique de sucre

A la fabrique de sucre D'Haussy fils, à Artres, le sieur Fromont Désiré, 59 ans, en nettoyant un bouilleur de générateur, a été asphyxié par l'absorption de gaz délétères.

Dernière Heure

Promotions et Mutations militaires

Service d'état-major. — M. Groussou, capitaine d'infanterie hors cadre, à l'état-major de la 2e brigade d'infanterie, à Cambrai, est nommé à l'état-major de la 6e brigade, région de Beauvais et d'Amiens.

M. Lefort, chef de bataillon breveté au 110e régiment d'infanterie, est nommé chef d'état-major de la 2e division d'infanterie.

M. Picheon, capitaine breveté au 1er régiment d'infanterie, est nommé à l'état-major de la 2e brigade, à Cambrai.

Infanterie. — Sont nommés et reçoivent les affectations suivantes :

Au grade de colonel, M. Proye, lieutenant-colonel au 43e régiment d'infanterie, affecté au même régiment.

Au grade de lieutenant-colonel, M. Bernard, chef de bataillon breveté, hors cadre, 2e division, affecté au 43e.

Au grade de chef de bataillon, MM. Wiriot, capitaine au 91e, affecté au 110e ; Piot, capitaine au 84e, affecté au 82e ; Véret, capitaine au 43e, affecté au 36e ; Bicq, capitaine breveté au 33e, affecté au 73e ; Tourmont, capitaine au 65e, affecté au 145e ; Molette de Morangier, capitaine au 142e, affecté au 110e ; Rey, capitaine au 30e bataillon de chasseurs, affecté au 74e d'infanterie.

Au grade de capitaine : MM. Boisson, lieutenant au 23e, affecté au 73e ; Mauget, lieutenant au 145e, affecté au 123e ; Javelier, lieutenant au 79e, affecté au 43e ; Gravier, lieutenant au 125e, affecté au 73e ; Féry, lieutenant au 137e, affecté au 8e ; Bernes, lieutenant au 11e, affecté au 84e, maintenu à l'école de guerre ; Bertrand, lieutenant au 3e, affecté au 43e.

Cavalerie. — Sont nommés aux grades et emplois désignés ci-après :

Au grade de colonel : M. Tirleng, lieutenant-colonel au 13e chasseurs, passe au 4e cuirassiers.

Au grade de chef d'escadron : les capitaines de Lange de Chaillou, du 18e dragons, passe au 4e cuirassiers ; de Masfrand, du 21e dragons, passe au 10e hussards (major).

Au grade de capitaine : MM. les lieutenants Lainé, du 21e dragons, passe au 14e dragons ; Sainte-Claire-Deville, du 21e dragons, affecté au 9e chasseurs ; Chaigneau, du 4e cuirassiers, affecté au régiment (trésorier).

Artillerie. — Sont promus et reçoivent les affectations suivantes :

Au grade de chef d'escadron : le capitaine Aimes, du 11e, passe au 41e ; Clerc, breveté, hors cadre, état-major du 1er corps, classé au 29e ; Mestre, du 15e régiment, faisant fonctions de major, nommé major du régiment ; Frenisy, du 11e régiment, faisant fonctions de capitaine chargé de la mobilisation, est chargé de la mobilisation audit régiment.

Génie. — Au grade de capitaine : les lieutenants Auger, du 3e régiment, à Grenoble, passe au 3e régiment, à Arras ; Luxián, du 3e régiment, à Arras, maintenu.

Service de santé. — Sont promus :

Au grade de médecin-major de 1re classe, le médecin aide-major de 2e classe [illegible], du 127e d'infanterie, maintenu.

Service de l'intendance. — Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe, le sous-intendant de 2e classe Bouchon-Mazerat, de Paris, désigné pour Lille.

Au grade d'adjoint à l'intendance, M. Bouyssie, capitaine au 33e régiment d'infanterie, désigné pour la division de Constantine.

Subsistance. — Au grade d'officier d'administration principal : M. [illegible], officier d'administration de 1re classe, gestionnaire des vivres et des fourrages à Lille, maintenu.

MUTATIONS

Infanterie. — M. [illegible], colonel au 12e régiment d'infanterie, passe au 6[illegible]e, maintenu au commandement d'une brigade par intérim ; Godet, lieutenant-colonel au 50e, passe au [illegible], maintenu au commandement par intérim du 1er zouaves ; Crosnier, chef de bataillon au 85e, passe au 51e, maintenu en congé sans solde ; Maire, capitaine au 81e, passe au 51e ; Couesnon, capitaine au 43e, passe au 137e ; Bride, capitaine au 127e, passe au 13e ; Vincent, capitaine au 132e, passe au 81e ; Meurisse, capitaine au 3e zouaves, passe au 43e d'infanterie, maintenu école normale de guerre ; Gaudré, lieutenant au 127e, passe au 4e tirailleurs.

Cavalerie. — MM. Biffault, colonel du 4e cuirassiers, passe au 5e chasseurs d'Afrique ; Bellet de Tavernost de Saint-Trivier, capitaine au 4e cuirassiers, passe capitaine commandant au régiment ; Perrin, capitaine-commandant au 4e cuirassiers, passe instructeur du régiment ; Le Boucher d'Hérouville, capitaine faisant fonctions d'instructeur au 4e cuirassiers, passe capitaine en second au régiment ; Chanzy, lieutenant au 5e cuirassiers, passe au 4e ; Lefebvre de la Boulaye, lieutenant au 4e cuirassiers, passe au 3e.

Artillerie. — M. Gadois, chef d'escadron au 27e, passe au 50e régiment.

Intendance. — M. le sous-intendant militaire de 1re classe Bourgeois, à Lille, est désigné pour Belfort.

Service de santé. — M. le médecin-major de 1re classe Huot, du 15e régiment d'artillerie, passe au 50e d'artillerie ; M. Pech, du 136e régiment d'infanterie, passe au 15e d'artillerie.

Service du recrutement. — M. Michallat, capitaine d'infanterie hors cadre, au bureau de recrutement d'Arras, est nommé au commandement par intérim du bureau de recrutement de Montbrizon ; M. l'Ecallard, capitaine au 127e d'infanterie, détaché au bureau de recrutement de Valenciennes, est mis hors cadre et nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement d'Arras.

Quatre enfants brûlés vifs

St-Gall, 26 décembre. — A Kappel, un incendie a détruit une maison appartenant à la famille Oberhœlzer.

Les quatre enfants Oberhœlzer ont péri dans les flammes ; leur père a été grièvement blessé.

Le policier cambrioleur

LA CONFRONTATION. — « J'AVAIS DONNE MA PAROLE D'HONNEUR A JACQUIN DE NE PAS L'ARRETER. J'AI ETE FIDELE A MA PAROLE. »

Paris, 26 décembre. — Le président procède à la confrontation de Warzé et de Jacquin.

LE PRESIDENT. — Voyons, Warzé, vous avez connu tous ces vols et vous êtes resté l'ami de Jacquin ?

WARZE. — Non, j'ai ignoré les deux premiers vols, car si je l'avais su je n'aurais pas hésité à l'arrêter. (Rires.)

LE PRESIDENT. — En tout cas vous auriez dû, avec votre flair de policier, prendre cet homme-là en surveillance. Il avait des ressources suspectes.

WARZE. — A ce moment il travaillait... Je suis complètement innocent.

Si j'étais sûr qu'il ait volé je l'aurais arrêté, car c'était mon intérêt. C'eut été mon père et ma mère, je les aurais fait arrêter. (Sourires.)

Pourquoi, en somme, ne l'aurais-je pas arrêté ?

LE PRESIDENT. — Lilas ne le voulait pas.

WARZE. — Lilas n'a jamais été la maîtresse de Jacquin.

JACQUIN. — Elle a été votre maîtresse et elle a été la mienne avec de l'argent. (Rires.)

WARZE. — Si Jacquin m'a chargé, c'est qu'il pensait qu'en dénonçant un agent de la sûreté il éviterait des poursuites.

LE PRESIDENT. — Vous feriez mieux de dire que Lilas était la belle Hélène que vous disputiez.

Parlez-nous du troisième vol.

WARZE. — Je suis innocent de ce vol. Voilà comment j'ai été compromis dans l'affaire :

« Jacquin m'avait remis une bourse en argent pour la remettre à Lilas. Je fis remarquer à Jacquin que cette bourse avait de la valeur. Jacquin me dit ceci : « Si tu me donnes ta parole d'honneur de ne pas en parler, je te dirai d'où ça provient. » Et je donnai ma parole. Alors il m'avoua avoir volé ces objets.

» Je lui avais donné ma parole d'honneur de ne pas l'arrêter, et je ne l'ai pas arrêté.

» Je n'avais plus qu'une chose à faire : démissionner, et je l'ai fait. »

Les débats sont renvoyés à demain.

AU CONSEIL D'ÉTAT

Les députés-maires et l'administration de leur commune

Paris, 26 décembre. — Le conseil d'Etat vient d'avoir à trancher une question extrêmement délicate, puisqu'il s'agissait de savoir dans quelle mesure un maire absent peut administrer sa commune.

C'est de ceux des députés qui, tant que [illegible] leur circonscription, sont tenus, par leur mandat législatif, de résider à Paris.

Le cas Nail

M. Nail, député du Morbihan et maire de Lorient, n'est pas en communauté d'idées avec le premier adjoint, M. Le Grand. C'est ainsi que M. Nail ayant écrit de Paris à M. Le Grand que le conseil municipal devait être convoqué pour le 3 décembre 1910 en vue d'une séance qu'il se proposait de présider, M. Le Grand répondit par un refus et convoqua l'assemblée pour le 30 novembre.

Les deux séances du 30 novembre et du 3 décembre eurent lieu, la première, présidée par l'adjoint, la seconde présidée par le maire. Mais au cours de la séance du 3 décembre, le maire, M. Nail, fit revenir le conseil municipal sur les décisions prises sous la présidence de l'adjoint.

Ce dernier a argué de nullité la convocation du 3 décembre, en faisant valoir qu'en l'absence du maire c'était à lui de le remplacer dans la plénitude de ses fonctions et que lui seul pouvait légalement convoquer le conseil municipal.

Mais le commissaire du gouvernement Riboulet a fait remarquer que sanctionner la prétention de l'adjoint, en aboutirait en réalité à une incompatibilité entre le mandat législatif et le mandat municipal. A la question de savoir si le maire conserve sa qualité, même s'il est absent de la commune, il faut répondre que le maire, bien qu'absent, reste le chef de la municipalité et conserve l'exercice de son mandat jusqu'au point précis où son absence vient à constituer un empêchement à ce qu'il l'accomplisse.

L'arrêt

Conformément à ces conclusions, le conseil d'Etat vient de rendre un arrêt qu'à raison de son importance nous croyons devoir reproduire «in-extenso» :

« Considérant que si l'article 84 de la loi du 5 avril 1884 dispose que «au cas d'absence, de suspension, de révocation ou de » tout autre empêchement, le maire est » provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans » l'ordre de nomination, et à défaut d'adjoint par un conseiller municipal désigné » par le conseil, sinon pris dans l'ordre du » tableau », cette disposition ne fait pas obstacle à ce que le maire, même éloigné de sa commune, fasse un des actes pour lesquels cet éloignement ne constitue pas un empêchement ; qu'en l'espèce, la circonstance qu'il était alors à Paris n'empêchait pas le maire de Lorient de convoquer le conseil municipal ;

» Qu'ainsi le sieur Le Grand n'est pas fondé à soutenir que la convocation du conseil municipal de Lorient pour le 3 décembre 1910 a été irrégulière... »